



Règlement Fusil d'ordonnance

1. Législation

- 1.1. Les armes utilisées doivent être détenues légalement, une autorisation modèle n° 4 ou un autre titre de détention (Loi du 09/06/06). Les armes de panoplie seront donc exclues de la rencontre (Moniteur Belge du 18/03/95).

2. Sécurité

- 2.1. Chaque tireur est responsable de son matériel : armes et munitions ne pourront être abandonnées sur le pas de tir sans surveillance.
- 2.2. Si un long feu devait se produire, maintenir l'arme dans la direction des cibles pendant trente secondes (30 sec), enlever la munition défectueuse et poursuivre le tir. Toutes les personnes devront se trouver à au moins 5 mètres, en arrière, des compétiteurs et du commissaire de tir ; aucune autre présence ne sera tolérée en dehors des organisateurs et arbitres.

3. Armes

- 3.1. Ne sont admises que les armes ayant servi à l'armement des armées ou des troupes régulières.
- 3.2. Lorsque la baïonnette et/ou le bipied sont intégrés à l'arme, de façon inamovible, leurs présences seront acceptées, afin d'éviter l'altération de l'arme en question.
- 3.3. Les armes semi-automatiques devront fonctionner comme telles. Le chargement type « répétition » est interdit ; le système d'emprunt des gaz devra être opérationnel.
- 3.4. Pour tous les types d'armes : le chargeur, le magasin ou le clip devra être approvisionné avec un minimum de 5 coups et un maximum de 10. A l'exception du USM1 Garand qui pourrait avoir une répartition clip 8 coups et clip 2 coups ou 2 x 5 coups.
- 3.5. est interdit de « lester » une arme par l'ajout de poids.

4. Visée

- 4.1. Ne seront autorisées que les appareils de visée d'origine de l'arme en question (catégories 10.2.1, .2, .3 et .5), les lunettes sont interdites dans toutes les catégories.
- 4.2. Les appareils de visée tels que le dioptré, tunnel et guidon à trou sont interdits dans les catégories 10.2.1, 10.2.2 et 10.2.3. Si tel est le cas, l'arme sera automatiquement classée en catégorie 10.2.4.



- 4.3. Si la possibilité existe, le tireur peut modifier en cours de tir le réglage de la hausse ou de la dérive.

5. Calibres

- 5.1. Les armes devront être dans leur calibre originel, toutefois, il sera autorisé qu'une arme fonctionne avec une autre munition dont le projectile est identique au calibre nominal.

Exemple : un FAL en 7,62 NATO pourrait utiliser un nouveau canon dont le calibre .30 serait du 300 Savage, du 307 Winchester par exemple ; un Mauser en 8 x 57 JS, recanonné en 8 x 57 JRS ou en 8 x 60 S. Donc, les calibres de chasse en tant que tels sont automatiquement classés en catégorie 10.2.4; par exemple : 243 Winchester, 7 - 08, 270 Winchester...

- 5.2. Les projectiles devront être du type chemisée ou équivalent, Si les munitions pour une arme ne sont pas commercialisées, il sera autorisé à tirer des projectiles en plomb ou électro-cuivré.
- 5.3. Les projectiles perforants, traçants, incendiaires, explosifs... sont strictement interdits.

6. Détente

- 6.1. Le poids de détente sera celui d'origine, mais ne pourra en aucun cas être inférieur à 1,5 kg.

7. Bretelle

- 7.1. Seules les bretelles d'origine sont admises, ou leurs copies.
- 7.2. A chaque arme sa bretelle, il est interdit d'utiliser les bretelles « Double Loop » sur toutes les armes, à l'exception de celles qui en étaient pourvues (US Krag Jørgensen, Springfield 1903, Garand...), voir fiches techniques armes.
- 7.3. Les bretelles ne seront fixées qu'en deux points de l'arme et en aucun au bras du tireur par un crochet ; elle devra coulisser dans l'anneau de grenadière, à l'exception de la boucle, voir fiche technique utilisation de la bretelle.

8. Equipement

- 8.1. Il est interdit à un tireur de se présenter en tenue militaire complète sans restriction de pays, voir point 2.
- 8.2. Les vestes de tir utilisées dans les championnats (règles ISSF) sont interdites, seules les vestes en tissu léger (coton, lin...) avec renforcement aux coudes et/ou épaules seront autorisées, la « Smoke Vest » type ABL est autorisée.



- 8.3. Le gant de tir (règles ISSF) est interdit.
- 8.4. Le tapis de sol est autorisé.
- 8.5. Le tir sur appui est interdit (sac de sable, bipied par exemple).

9. Position “Couché”

- 9.1. Le tireur peut s’étendre sur le sol nu du poste de tir ou sur le tapis de tir mis à sa disposition ou le sien. Il peut également utiliser le tapis pour y reposer ses coudes (rubrique 8.).
- 9.2. La carabine doit être soutenue par les deux mains et une épaule seulement. Pendant la visée, la joue peut être placée contre la crosse de la carabine.
- 9.3. La carabine peut être maintenue par la bretelle (voir rubrique 7), mais le fût ne doit pas être en contact avec le vêtement derrière la main gauche (pour un droitier).
- 9.4. Aucune partie de la carabine ne doit être en contact avec la bretelle ou ses attaches. La carabine ne doit toucher ou reposer contre aucun autre point ou objet (chargeur, magasin, tapis de tir, le sol...).
- 9.5. Les deux avant-bras ainsi que les manches de la veste de tir ou du vêtement en avant des coudes doivent être visiblement détachés du sol. L’axe de l’avant-bras du tireur côté bretelle (pour un droitier le bras gauche) doit être au moins à 30° au dessus de l’horizontale.

10. Contrôle et compétition

- 10.1. Lors de l’inscription, tous les tireurs devront remplir une « fiche d’inscription ».
- 10.2. Tous les tireurs devront présenter lors de l’inscription leurs armes et munitions pour approbation auprès de l’organisateur, l’arbitre ou le commissaire de tir. L’arme présentée devra être classée dans la catégorie qui est la sienne :
 - 10.2.1. fusil à verrou, 1 coup, ou à répétition
 - 10.2.2. fusil semi-automatique fabriqué avant 1950
 - 10.2.3. fusil semi-automatique fabriqué après 1950 à l’exclusion des AR-15/M16 et AR-10 ainsi que leurs clones (exemple : HK 416, HK417, S&W M&P 15, S&W M&P 10, FN SCAR, SIG MCX...).
 - 10.2.4. fusil ne pouvant être classé dans aucune catégorie (avec dioptré, calibre originel modifié, les carabines en calibre 22 LR ayant servi à l’entraînement de la troupe ou les copies d’armes militaires en 22 LR) à l’exclusion des AR-15/M16 et AR-10 ainsi que leurs clones (exemple : HK 416, HK417, S&W M&P 15, S&W M&P 10, FN SCAR, SIG MCX...).
 - 10.2.5. black rifle, carabine de type AR-15/M16, AR-10 ainsi que leurs clones (exemple : HK 416, HK417, S&W M&P 15, S&W M&P 10, FN SCAR, SIG MCX...), qu’elle qu’en soit le type et la munition.
 - 10.2.6. Des fiches techniques sont jointes au règlement.



- 10.3. Tous les tireurs devront lire le présent règlement s'y conformer dans la bonne humeur et la camaraderie.
- 10.4. Le contrôle des cibles se fera en rapport avec les règles ISSF en vigueur.
- 10.5. La cible utilisée sera la C50 (52 x 52) à 100 mètres.
- 10.6. Le temps de tir est de 30 minutes essais compris, 5 à 10 coups d'essai (maximum), et 20 coups de match.
- 10.7. Les lunettes d'observation des impacts sont autorisées.
- 10.8. Afin de faciliter vos changements de cibles, l'accompagnant « marqueur » est autorisé à effectuer le marquage et les tâches annexes.
- 10.9. Les médailles seront attribuées par catégorie d'armes, et d'âge comme les autres championnats.

11. Litige(s) et sanction(s)

- 11.1. En cas de litige(s), seul l'organisateur (DT et/ou O&A de la fédération ou son représentant, club organisateur) est compétent.
- 11.2. Les sanctions sont infligées immédiatement par l'organisateur, et peuvent être énumérées comme :
- 11.3. Avertissement :
déduction de 2 points dans la dernière série pour tous les manquements aux règles de tir, par exemple chargement du magasin, du chargeur, du clip avec moins ou plus de coups que prévu, arme incorrectement tenue (bretelle, chargeur posé sur l'avant-bras...). Le tireur poursuit le tir après avoir corrigé, remédié sur base des injonctions de l'organisateur. L'enregistrement de la déduction est conforme aux prescriptions ISSF en matière de classement.
- 11.4. Disqualification :
tous les incidents de sécurité (manipulation de l'arme sans commandement, chargement avant le commandement, tir avant le commandement, arme verrouillée sans contrôle... entraînent la disqualification. Elle est automatiquement prononcée lorsque le tireur reçoit un second avertissement. L'enregistrement de la disqualification (DSQ) est conforme aux prescriptions ISSF en matière de classement.

Utilisation de la bretelle



Autorisée avec gant.



Gant de tir interdit

Utilisation de la bretelle disc 22 – fusil d'ordonnance



Autorisée bretelle double loop avec gant



Autorisée – vue du dessus

Utilisation de la bretelle disc 22 – fusil d'ordonnance



Bretelle attachée au bras via une veste de tir interdite



Vue en gros plan du système d'attache au bras interdit

Utilisation de la bretelle disc 22 – fusil d'ordonnance

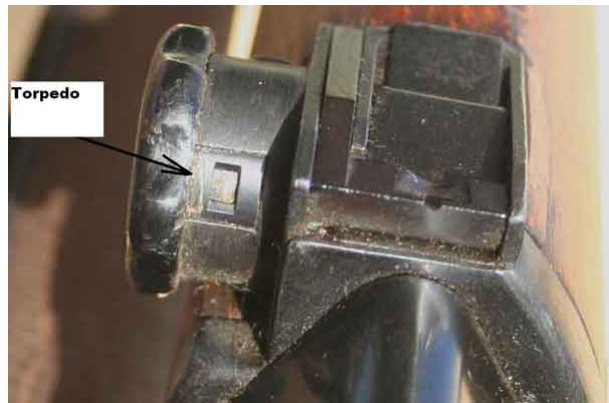
Fiche Technique

AG 42 Ljungman



Visée :

Origine



Tout autre type de visée est considéré comme se tirant dans la catégorie « modifié ».

Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 4,7 Kg.
Calibre : 6,5 x 55mm

Fiche Technique

AK 47



Visée :

Origine



Tout autre type de visée est considéré comme se tirant dans la catégorie « modifiée ».

Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 4,3 Kg.
Calibre : 7,62mm x 39

Fiche Technique

Black Rifle

AR15/M16



HK 416 5,56 mm



HK 417 7,62 mm



SIG MCX



FN SCAR 5,56 mm



FN SCAR 7,62 mm



Smith & Wesson MP-15 5,56 mm



Smith & Wesson MP-10 7,62 mm



Visée

Etant donné la grande diversité de systèmes de visée propres à ces armes, tous seront acceptés pour autant qu'ils soient de type visée mécanique et non optique.

Bretelle

Etant donné la grande diversité de bretelles militaires adoptées pour ce type d'arme (nylon classique, double loop, single point, tactique...) toutes seront acceptées pour autant qu'elles satisfassent à l'annexe sur les bretelles.

NB : Cette catégorie est amenée à évoluer sans cesse et de nouvelles armes peuvent y venir.

Fiche Technique

FAL L1A1 ou Anglais



Visée :

Origine



Tout autre type de visée devra être classé dans la discipline « modifiée ».

Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 4,2 Kg.
Calibre : 7,62mm x 51 ou .308 Win

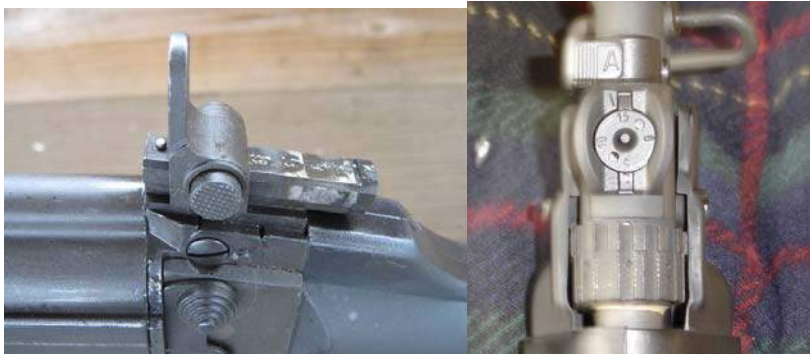
Fiche Technique

FAL Autrichien



Visée :

Origine



Tout autre type de visée devra être classé dans la discipline « modifié ».

Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 4,2 Kg.
Calibre : 7,62mm x 51 ou .308 Win

Fiche Technique

FAL



Visée :

Origine



Tout autre type de visée devra être classé dans la discipline « modifié ».

Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 4,2 Kg.
Calibre : 7,62mm x 51 ou .308 Win

Fiche Technique

FNC



Visée :

Origine





Tout autre type de visée devra être classé dans la discipline « modifié ».

Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 3,8 Kg.
Calibre : .223 Remington ou 5,56mm x 45

Fiche Technique

K31/K11/G1889...



Visée :

Origine



Modifiée



Bretelle

Facile à reconnaître avec la croix Suisse.



Poids de l'arme sans les munitions :entre 4 kg et 4,5 kg
Calibre : 7,5 Suisse / 7,5mm x 55

Fiche Technique

N°4Mk1

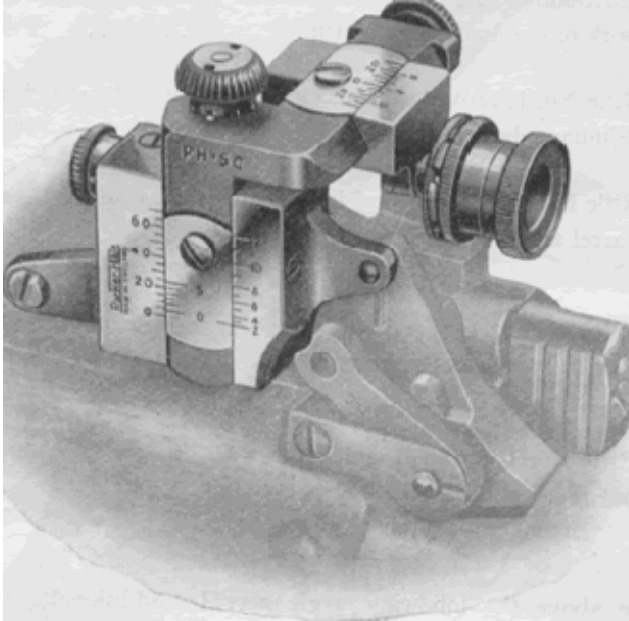


Visée :

Origine



Modifiée



Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 4 Kg.
Calibre : .303 British

Fiche Technique

G98



Visée :

Origine

Deux types de hausse ont coexisté une de type toboggan et une autre plate comme sur le K98k



Modifiée



Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 4,1 Kg.
Calibre : 7,92 x 57 ou 8mm Mauser

Fiche Technique

K98k



Visée :

Origine



Modifiée



Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions :entre 3,9 et 4,3 Kg en fonction du type de crosse.
Calibre : 7,92 x 57 ou 8mm Mauser

Fiche Technique

Mauser suédois



Visée :

Origine



Tout autre type de visée devra être classé dans la discipline « modifié ».

Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 3,9 Kg.
Calibre : 6,5mm x 55

Fiche Technique

SAFN



Visée :

Origine



Tout autre type de visée devra être classé dans la discipline « modifié ».

Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 4,3 Kg.
Calibre : .30-06 Springfield, 8 x 57 JS, 7,65mm x 53

Fiche Technique

Sig 550 / FAS 90



Visée :

Origine



Modifiée



Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 4,1 Kg.
Calibre : .223 Remington ou 5,56mm x 45

Fiche Technique

US 17



Visée :

Origine



50x75mm

www.delcampe.net

Modifiée



Bretelle



Poids de l'arme sans les munitions : 4,4 Kg.
Calibre : .30-06 Springfield

Fiche Technique

GARAND



Visée :

Origine



Modifiée National Match



Bretelle

Deux types prévus, la double loop ainsi que celle en web.



Poids de l'arme sans les munitions : 4,700 Kg
Calibre : .30-06 Springfield

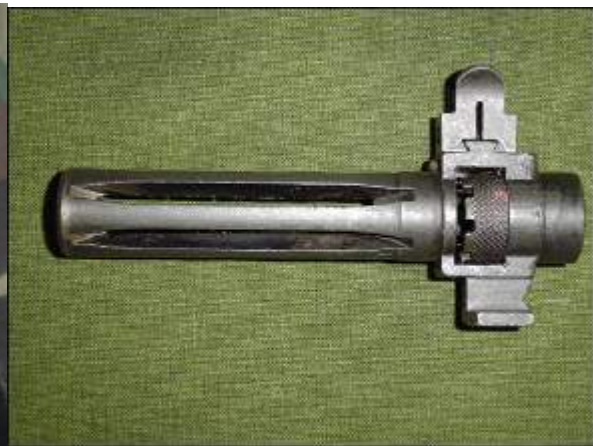
Fiche Technique

M14 – M1A



Visée :

Origine



Modifiée National Match



Bretelle

Trois types prévus, la double loop ainsi que celle en nylon et en web.



Poids de l'arme sans les munitions : 4,100 Kg
Calibre : .308 Winchester / 7,62mm x 51

Fiche Technique

SPRINGFIELD 1903



Visée

Origine



(Protège-guidon)

Tout autre type de visée est considérée comme modifiée

Bretelle

Deux types prévus, la double loop ainsi que celle en web.



Poids de l'arme sans les munitions : 3,900 Kg
Calibre : .30-06 Springfield

Fiche Technique

US M1 Carbine



Visée

Origine



Tout autre type de visée devra être classé dans la discipline « modifié ».

Bretelle

Un seul type prévu au sein de l'armée US, celle en web de couleur verte ou noire.



Poids de l'arme sans les munitions : 2,5 Kg

Calibre : .30M1 Carbine